

ARRONDISSEMENT DE PROVINS



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par M. BONIFACIO, Maire et Président de séance, s'est réuni dans la Salle du Conseil de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. BONIFACIO Jérôme (Maire), M. CHON Patrick (1^{er} Adjoint), M. CADET Jérémy, Mme DALBARD Geneviève, M. DEGARDIN Eric, Mme JOUE Sophie, M. JOYEUSE David, M. POTAGE Didier, M. RUFFIER Philippe, M. VERSCHAEVE Jean-Pierre.

ETAIENT EXCUSES :

M. GARCIA Philippe (2^{ème} Adjoint), ayant donné procuration à M. BONIFACIO Jérôme.

ETAIENT ABSENTS :

Sans objet.

Après avoir fait l'appel, le quorum étant atteint, M. BONIFACIO, ouvre la séance à dix-neuf heures et trente-cinq minutes.

L'ensemble du Conseil décide que les votes se feront à main levée.

M. CADET est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal est approuvé.

Avance sur investissement budget ville 2019 :

M. BONIFACIO expose que l'article L1612-1 du CGCT prévoit la possibilité de voter antérieurement à l'adoption du budget primitif prévue en mars 2019, des investissements à hauteur maximum de 25% des crédits alloués en 2018.

M. BONIFACIO expose qu'afin de réaliser les premiers investissements, il convient de demander une avance sur investissement 2019 d'un montant total de 20 000 euros répartis pour les comptes suivant :

- 2135 : 10 000 euros, en prévision des travaux d'insonorisation de la salle polyvalente, et de la création d'une aire de jeux.
- 2181 : 5 000 euros, en prévision du renouvellement d'un poteau incendie.
- 2188 : 5 000 euros, en prévision d'aménagements routiers.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération n°40.

Modification des statuts du S.D.E.S.M. :

M. BONIFACIO présente la délibération n°2018-56 du Comité syndical du SDESM, en date du 4 octobre 2018, relatif à la modification des statuts.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération n°41.



Avis de la commune de Laval-en-Brie sur le Plan Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Pays de Montereau :

M. BONIFACIO expose les modifications apportées au projet de PLH de la CCPM suite aux réserves émises par la Préfète de Seine-et-Marne.

Pour la délibération n°42, le Conseil Municipal émet un avis favorable à 9 voix pour, et 2 abstentions.

Passage à temps complet de la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administratif :

M. BONIFACIO propose au Conseil Municipal de porter de 28 heures à 35 heures hebdomadaires la durée de travail du poste d'adjoint administratif créé le 04/10/2012. Cette modification prendra effet à compter du 01/01/2019 du fait de la charge de travail avec ses missions multiples.

M. BONIFACIO informe le Conseil Municipal que l'agent concerné a fait part de son accord sur cette proposition en date du 20 septembre 2018.

M. BONIFACIO informe le Conseil Municipal de l'avis favorable du 06 novembre 2018 du Comité Technique Paritaire auprès du centre de gestion.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération n°43.

Suspension de séance :

M. BONIFACIO suspend la séance à vingt heures et quinze minutes, afin que Mr HENDERYCKSEN responsable de la société EU.Créal procède à la présentation de la dernière version du Plan Local d'Urbanisme.

M. BONIFACIO demande à M. RUFFIER et M. VERSCHAEVE de se retirer de la table du Conseil. En effet, ces deux conseillers ayant effectué une demande lors de l'enquête publique, ils ne peuvent prendre part aux débats et au vote.

Reprise de séance :

M. BONIFACIO remercie Mr HENDERYCKSEN et annonce la reprise de la séance à vingt heures et cinquante-cinq minutes. M. BONIFACIO soumet au Conseil le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Plan Local d'Urbanisme.

M. BONIFACIO invite M. RUFFIER et M. VERSCHAEVE à reprendre place autour de la table du Conseil.

Questions diverses :

M. JOYEUSE souhaite savoir pourquoi il n'y a eu aucune alerte « voisins vigilants » de la part de la Mairie lors du vol de voiture ayant eu lieu récemment sur la commune, en pleine journée.

M. BONIFACIO indique que les codes d'accès pour le faire sont détenus par M. GARCIA actuellement. Une formation par ce dernier auprès de Mme BERTHE sera réalisé et les codes transmis. Mme BERTHE étant une des premières personnes contactées, il est logique qu'elle puisse procéder à l'information des habitants dans le cadre de « voisins vigilants ». M. BONIFACIO indique par ailleurs, que le programme « voisins vigilants » ne semble pas porter beaucoup d'intérêt auprès des habitants, vu le peu d'inscriptions réalisées.

M. JOYEUSE présente une version du futur site internet de la commune, et recueille les avis des conseillers présents.

M. RUFFIER souhaite informer l'ensemble du Conseil qu'une plainte a été formulée auprès de la Mairie de Salins concernant le refus de notre commune d'autoriser la mise en place d'un portillon d'accès sur le site de JUMPING FOREST. Ce portillon servirait d'accès aux enfants du centre de loisirs de Salins, pour plus de sécurité et réduire le temps de trajet.

M. BONIFACIO indique qu'aucune demande préalable n'ayant été reçue à ce sujet, notre commune ne peut pas avoir refusé cette demande. Après un bref débat, il est à noter que l'ensemble du Conseil est favorable à cette demande, si cette dernière serait formulée.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traité, et sans questions supplémentaires, M. BONIFACIO clôture la séance à vingt-et-une heures.

